

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 27 septembre 2016

Présents : Alain ROUQUET, Gilbert PEYRE, Magali FRECHENGUES, Gaston HUBIERE, Suzanne PALOMAR, Thierry CADENAT, Patricia ASSEMAT, Jérôme COURTESSOLE, Henri PEJOUAN, Laurent VERGER.

Absents : Florence FOURRIER – Josiane MAILHOL - Stéphanie PIERRE, Jérôme PUJOL – Valérie CAMERIN.

1) Budget Eau et Assainissement - Emprunt : le conseil municipal décide de contracter un emprunt de 175 000,00 € auprès de la Caisse d'Épargne, d'une durée de 20 ans, au taux fixe de 1.54 %, (soit, avec amortissement progressif, des échéances annuelles de 10 233.24 €) et autorise le Maire à signer le contrat de prêt à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

2) Budget communal 2016 – Décision modificative n°1 : le conseil municipal approuve les virements de crédits suivants en régularisation des prévisions budgétaires : augmentation de crédits de 21 000 € pour électrification rurale, 4 000 € pour matériels et mobiliers divers et 15 000 € pour espace socioculturel et diminution de crédits de 40 000 € sur stade municipal.

3) Budget communal 2016 – Ouverture de crédits en dépenses et recettes d'investissement : le conseil municipal approuve les ouvertures de crédits suivantes : 130 000 € en acquisitions foncières (cpte D2138-60) et 130 000 € en emprunt (cpte R1641) pour l'immeuble sis 9 bd Gambetta, dont l'achat par exercice du droit de préemption a été décidé lors de la précédente séance du conseil municipal.

4) Groupe scolaire maternelle – Approbation de l'avant-projet sommaire et demande de subventions : le conseil municipal approuve l'avant-projet sommaire présenté par le cabinet ARCHEA ARCHITECTES de Toulouse pour un montant de 978 000.00 € H.T et autorise Monsieur le Maire à demander les subventions les plus élevées possibles auprès de l'État (DETR, FSIPL), de la région Occitanie et du Conseil Départemental de l'Aude.

7) Révision du Plan local d'urbanisme (PLU) – Adoption du cahier des charges et lancement de la consultation : le conseil municipal approuve le cahier des charges tel que présenté, étant précisé que le choix sera effectué sur la base de 5 critères (prix, délais, références, compétences et méthodologie pondérés chacun d'un coefficient) et demande à Monsieur le Maire de lancer la procédure de consultation, selon une procédure adaptée, pour le choix du bureau d'études.

8) Budget communal – Mise en non-valeur : le conseil municipal approuve la mise en non-valeur de titres émis en 2014 pour le restaurant scolaire, restés impayés et irrécouvrables, pour un montant de 325,60 €.

9) Questions diverses :

* Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la mise en place dans le village de la fibre optique est prévue d'être entreprise dès 2017.

* Monsieur le Maire indique que les panneaux indicateurs pour tous les écarts de la commune sont en cours d'implantation.

* Les inscriptions enregistrées à la nouvelle médiathèque s'élèvent à ce jour à 84 adhésions annuelles ; il est rappelé que la médiathèque est ouverte trois jours, à savoir le mardi de 16 heures à 18 heures 30, le mercredi de 14 heures à 18 heures et le samedi de 10 heures à 12 heures. Plus de 30 000 ouvrages et documents sont à la disposition des adhérents sur l'ensemble des médiathèques du réseau de lecture publique de la communauté de communes Piège-Lauragais-Malepère.

* Le chantier du stade municipal (construction d'un clubhouse et réhabilitation des vestiaires) a démarré le 28 septembre 2016 avec pour objectif une fin des travaux début mars 2017.

* Monsieur le Maire informe l'assemblée que la communauté de communes Piège-Lauragais-Malepère va mettre en place, en partenariat financier avec le département de l'Aude, un service de transport à la demande sur son territoire, qui pourrait être finalisé dès le 1^{er} novembre 2016.